

19 mars 1996 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Point de presse de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le développement économique de la Réunion, la sur-rémunération des fonctionnaires, l'éventualité de la création d'un deuxième département et la coopération régionale, Saint-Denis de la Réunion le 19 mars 1996.

Je salue là, les représentants de la presse réunionnaise et naturellement, ceux de la presse nationale, qui ont fait le voyage avec moi, je termine avec le ministre Président du Conseil Régional de La Réunion et le ministre de l'outre-mer, un voyage que j'aurais souhaité plus long dans ce département, à l'occasion de la Commémoration du 50ème anniversaire de la départementalisation, et à l'invitation des élus du département. J'ai naturellement profité de cette occasion pour multiplier les contacts avec, à des titres divers, les représentants de la population du département. Vous connaissez mon emploi du temps, je ne vais pas le redétailler. - J'ai néanmoins été frappé par deux choses qui ne m'ont pas étonné, que j'imaginai, qui ont été confirmées dans mon esprit. La première, c'est l'évidente volonté de La Réunion d'assumer son développement et, je dirais un certain consensus général des représentants politiques, mais aussi économiques, syndicaux, associatifs dans ce domaine, et cela c'est une richesse. Je ne suis pas sûr que l'on en ait toujours conscience en Métropole et je voudrais le souligner. La deuxième, c'est la jeunesse de ce département qui est à la fois un problème, aujourd'hui, pour des raisons sociales et de chômage, que chacun connaît, qui est également en terme de dynamique, une richesse pour demain si les volontés conjointes des autorités départementales et de la métropole permettent de faire régresser le fléau du chômage. Je suis tout prêt à répondre à quelques questions.

- QUESTION.- Monsieur le Président, à quoi attribuez-vous justement le consensus dont vous avez parlé en ce qui concerne tous les représentants économiques et politiques de l'île, pour le développement économique ?

- LE PRESIDENT.- D'abord, je crois qu'il y a ici des responsables politiques et économiques, qui ont justement le sens de leurs responsabilités et la volonté d'aller de l'avant. Ils ont fait des projets et, si vous en prenez connaissance, notamment au lendemain des journées des Assises, vous verrez que ces projets sont tout à fait convergents. Je crois que c'est simplement la volonté d'en sortir, dans le cadre de la solidarité nationale mais avec des méthodes qui, au-delà des méthodes métropolitaines, sont des méthodes propres au génie, aux coutumes, aux traditions, au savoir-faire des Réunionnais et cela c'est indiscutable.

QUESTION.- Parmi les thèmes qui font consensus au sein de la classe politique réunionnaise, il y a le problème de la rémunération des fonctionnaires à La Réunion. Est-ce que l'on vous a soumis cette question ? Est-ce que vous avez une réponse à propos de la sur-rémunération qui serait un frein au développement ?

- LE PRESIDENT.- Beaucoup de responsables politiques considèrent effectivement ici que la sur-rémunération constitue un frein pour le développement. Je n'ai pas l'intention de me prononcer tout de suite sur le fond, mais le problème est posé en des termes qui exigent qu'il soit examiné et tranché. Je dirai simplement, d'abord, qu'il est indispensable de savoir exactement de quoi

l'on parle, car de ce point de vue, les choses sont encore relativement confuses. C'est la raison qui a conduit le ministre de l'outre-mer à décider la création d'un observatoire, lors des dernières Assises, dont l'objectif est de suivre les affaires sociales et économiques de La Réunion, mais également sur ce plan particulier, de la rémunération de la Fonction publique, au sens large du terme, parce qu'il y a eu quelques extensions.

- La tâche de cet observatoire sera de bien clarifier les choses, c'est-à-dire que l'ensemble des partenaires sociaux, politiques et de l'Etat puissent se mettre d'accord sur un véritable état des lieux. A partir de là, devra s'ouvrir une concertation à laquelle devront participer les trois composantes, c'est-à-dire l'Etat en sa qualité d'employeur, pour l'essentiel, les organisations syndicales bien entendu, et les responsables politiques chargés du développement du département - et nous verrons ce à quoi ce débat conduira.

- Je dirais simplement que, dans l'hypothèse où l'on s'engagerait sur la voie d'une remise en cause de la "sur-rémunération" puisque c'est ainsi qu'on l'appelle, cela devrait obéir en toute hypothèse à deux principes.

- Le premier, c'est la non remise en cause des droits acquis, cela va de soi, c'est-à-dire que cela ne s'appliquerait pas aux fonctionnaires actuellement en place. Le deuxième, c'est que l'économie que l'Etat ferait, à ce titre, ne devrait en aucun cas, et toutes les garanties - y compris législatives - devraient être données à ce sujet, être récupérées, mais être entièrement affectées à l'économie de l'Ile, et notamment à l'amélioration des services publics. Cela ce sont les deux principes auxquels devront obéir toutes initiatives ou démarches dans ce sens.

- QUESTION.- Monsieur le Président de la République, pour revenir sur cette question de la sur-rémunération, vous considérez que si vous prenez en compte le consensus de La Réunion, qui existe à La Réunion et qui permettrait donc une solution à cette question-là...

- LE PRESIDENT.- Je vous interromps, monsieur, je ne peux pas parler de consensus, il y a un certain consensus politique, mais je ne dirais pas qu'il y a un consensus syndical, cela serait tout à fait excessif.

- QUESTION.- C'est vrai, cela dit si une solution est trouvée pour La Réunion, envisagez-vous, ou pensez-vous qu'il serait bon qu'elle soit étendue aux autres départements d'outre-mer ?

- LE PRESIDENT.- Il appartiendra aux autres départements d'examiner le problème et d'en tirer les conséquences. La Réunion a toujours été, je dirais un peu aux avant-gardes, en ce qui concerne les réformes. On l'a vu notamment pour l'égalité sociale qui a été une demande formellement exprimée par les Réunionnais et qui finalement, s'est étendue partout et je crois que personne ne s'en plaint. Alors les autres départements verront, le cas échéant, quelle conduite devra être tenue à leur égard.\

QUESTION.- Dans quelques jours, cela fera trois ans qu'un élu réunionnais est recherché en vain par la justice, que pensez-vous de cette situation ?

- LE PRESIDENT.- Vous n'imaginez pas que je vais faire des commentaires sur un problème qui concerne et intéresse seulement la justice, et donc je n'ai pas de commentaire à faire sur ce point.\

QUESTION.- Monsieur le Président, avez-vous pris des engagements vis-à-vis de vos interlocuteurs sur la question des régions ultra-périphériques ? On est à la veille de la conférence intergouvernementale de Turin, c'est l'une des questions que l'ensemble, je crois, des élus d'outre-mer vous avaient posées ?

- LE PRESIDENT.- J'ai pris des engagements formels de défendre le principe des régions ultra-périphériques, les avantages qui les concernent, et l'introduction dans le Traité de ces mesures. J'ai donc pris l'engagement formel de défendre cette position, et je serai très ferme dans cette défense. Je ne veux pas préjuger, naturellement, de ce que seront les résultats de la conférence intergouvernementale, mais je peux vous dire que ma fermeté est très grande sur ce point. Pour ne rien vous cacher, et bien que cela n'intéresse pas les départements d'outre-mer, je poserai également avec fermeté, le problème des territoires d'outre-mer.\

QUESTION.- Monsieur le Président de la République, tout à l'heure au cours de votre discours, vous avez fait allusion à l'Université de La Réunion, qu'elle pouvait jouer un rôle dans la région.

Est-ce que vous pensez que la France doit et peut jouer un rôle dans la région ?

Est-ce que vous pensez que la France doit et peut jouer un rôle dans la région ?

- LE PRESIDENT.- Je ne le pense pas, j'en suis tout à fait certain. D'abord, parce que je considère que la France doit jouer un rôle partout. C'est conforme à sa tradition, à son histoire, à sa culture, à sa langue, ici, naturellement plus encore qu'ailleurs, puisqu'elle a une tête de pont éminente avec le département de La Réunion qui doit être exemplaire dans la région et porteur des valeurs qui sont les nôtres. L'Université, à ce titre, peut jouer un rôle important. Je vous rappelle qu'il en va de même pour l'Université Antilles-Guyane pour la région de la Caraïbe.

QUESTION.- Monsieur le Président, vous avez évoqué tout à l'heure, la possibilité de réfléchir sur une bi-départementalisation. Est-ce que dans votre esprit, il y a déjà un calendrier ?

- LE PRESIDENT.- Non, j'ai dit que c'était un sujet. La Réunion est un département qui a plus de 600000 - 650000 habitants, des structures administratives probablement insuffisantes et, d'ailleurs, le ministre de l'outre-mer, à la demande du Président du Conseil Régional, a prévu un plan d'amélioration et de délocalisation d'un certain nombre de services en créant des pôles administratifs adaptés un peu partout, là où ils sont nécessaires dans l'île. Un certain nombre d'élus vont plus loin et souhaiteraient qu'il y ait ici comme dans d'autres régions deux départements. Je considère que le débat est ouvert. Il appartiendra aux élus de l'ensemble de la région Réunion de l'étudier au regard, en particulier, de l'évolution démographique et de faire des propositions au gouvernement. Je ne suis pas du tout fermé à cette idée.

- QUESTION.- Au moment du 50ème anniversaire de la départementalisation, monsieur le Président, est-ce que vous pensez que le problème, qui n'en est plus un apparemment, du statut de l'île est définitivement réglé ?

- LE PRESIDENT.- Je ne vois pas ce qui pourrait, en tous les cas, à vue humaine, le remettre en cause. Je ne vois pas d'ailleurs quelle amélioration on pourrait lui apporter. Aucun élu ou responsable économique ou social de l'île n'a évoqué avec moi ce problème. Je ne sais pas si vous, vous avez été l'objet de demandes à ce sujet, pas moi.

QUESTION.- Monsieur le Président, le Président de la République italienne a pris hier la défense des magistrats italiens. Feriez-vous de même en France ou à la Réunion, où, quotidiennement, la justice est insultée par le parti communiste de M. Paul Vergès ?

- LE PRESIDENT.- Je considère que l'on se met toujours dans son tort lorsque l'on attaque la justice. La justice dans notre pays, et d'ailleurs dans des institutions républicaines et démocratiques, doit être indépendante, ce qui d'ailleurs exige d'elle une responsabilité qu'elle assume, mais personne n'est fondé à critiquer ses décisions.

QUESTION.- Vous avez évoqué tout à l'heure l'esprit de conquête dans le cadre de la coopération régionale, qui doit permettre de tisser des liens étroits avec les partenaires des régions voisines. Pensez-vous que des initiatives peuvent être prises au sein de "l'Indian Ocean Rim" pour associer les entreprises de La Réunion ?

- LE PRESIDENT.- Oui, naturellement, vous savez, on commence à voir les résultats de cette politique régionale. En sortant de la réunion de cet après-midi, je suis tombé sur un investisseur d'Afrique du Sud qui m'a dit sa satisfaction de l'accueil qu'il avait reçu à La Réunion avec ses investissements. C'est un premier pas dans la bonne direction.

- QUESTION.- Monsieur le Président, pour en rester dans le domaine de la coopération, on parle beaucoup de la coopération régionale à La Réunion, mais on s'aperçoit que la plupart des actions de coopération sont quand même centralisées sur le ministère de la coopération à Paris et qu'il n'existe pas de passerelle entre le ministère de l'outre-mer. Il n'y a pas de communication, et, beaucoup d'actions qui pourraient être menées à partir de La Réunion ne le sont pas, parce que simplement il n'y a aucune passerelle entre le ministère de la coopération et le ministère de l'outre-mer. L'ancien ministre de la coopération, M. Bernard Debré avait évoqué la possibilité d'installer à La Réunion une antenne, enfin un représentant de la coopération qui pourrait travailler sur place. Que pensez-vous de cette proposition ?

- LE PRESIDENT.- Beaucoup de départements français d'outre-mer ou de métropole ont une coopération active, je pense à un département que je connais mieux que les autres qui est celui de Paris, avec des pays étrangers. J'imagine mal que le ministère de la coopération puisse implanter une structure propre dans chacun de ces départements. Ceci étant, pour ce qui

concerne les rapports et les liens entre le ministère de l'outre-mer et le ministère de la coopération, je peux vous dire qu'ils sont excellents. Je vais demander à M. de Peretti, d'apporter plus de précisions sur sa réaction à votre question.

- M. de PERETTI.- Monsieur le Président de la République, c'est tout à fait ce que vous disiez. Nous avons, avec Jacques Godfrain, sur tous les problèmes qui concernent la coopération que ce soit dans le Pacifique Sud, dans L'Océan indien, dans la zone de la Caraïbe, bien sûr des contacts permanents. Nous avons même une réunion mensuelle pour savoir quelles initiatives sont prises par le ministère de la coopération et comment, bien sûr, le ministère de l'outre-mer entend les suivre ou bien les faire évoluer. Pas plus tard qu'à la fin de ce mois-ci, nous nous rendons conjointement dans le Pacifique Sud pour tenir la réunion des hauts fonctionnaires du Pacifique Sud, après la période des essais nucléaires et l'arrêt total des essais nucléaires, de manière à avoir deux journées de travail avec eux. Donc, les liens et le suivi entre les deux ministères sont extrêmement proches.

- LE PRESIDENT.- Je voudrais ajouter qu'il y a un certain nombre de ministères qui travaillent aussi dans ce sens, à commencer par celui de Mme Sudre et qui se rend partout dans le monde pour promouvoir et défendre la francophonie et qui, dans son sillage, naturellement, amène un potentiel économique. Je pense, par exemple, au travail très remarquable qu'elle a fait avec le Vietnam pour l'organisation l'année prochaine du Sommet de la Francophonie et qui, bien entendu, ont des retombées ou des conséquences économiques non négligeables.\

QUESTION.- Monsieur le Président, on sait que vous aimez faire des cadeaux, est-ce que vous rentrerez de La Réunion avec un cadeau pour M. Michel Debré ?

- LE PRESIDENT.- Pour ne rien vous cacher, je viens déjà, si j'ose dire, de le lui faire parce que pour le reste c'est un problème privé. Je le lui ai fait en lui envoyant il y a une heure, un télégramme chaleureux et affectueux de reconnaissance, d'estime et d'affection. Je me suis cru autorisé à lui dire que ses sentiments étaient ceux que partageait l'ensemble des Réunionnais à l'égard de l'oeuvre qui a été la sienne dans ce département et qui a été considérable pour l'outre-mer aussi d'ailleurs.\

QUESTION.- Monsieur le Président, l'anniversaire de la départementalisation coïncide avec l'adoption du nouveau statut de la Polynésie. Est-ce que c'est le destin de voir finalement les départements d'Outre-mer peut-être se rapprocher de plus en plus de la métropole et les territoires s'en éloigner ?

- LE PRESIDENT.- Les départements d'outre-mer, à partir du moment où ils sont départements, doivent effectivement se rapprocher non pas juridiquement, ils sont départements, mais socialement, économiquement, culturellement de plus en plus de la métropole tout en ayant grand soin de conserver leur identité, leur culture et tout ce qui fait leur spécificité. S'agissant des territoires d'outre-mer, ils n'ont pas vocation à s'éloigner. L'expérience a prouvé que l'on n'administre pas un territoire qui se trouve très exactement aux antipodes ou à peu près de la France, comme on administre la Corrèze. Il est tout à fait légitime et naturel, à partir du moment où on est entré dans le processus d'autonomie, que celle-ci soit confirmée. La réforme du statut de la Polynésie permettra aux Polynésiens de gérer mieux leurs affaires mais personne ne le conteste sérieusement, même en Polynésie où c'est toute une petite minorité dans le cadre national français.\

QUESTION.- Monsieur le Président vous avez dit dans votre discours : "il faut poursuivre l'effort pour le logement, il faut un nombre plus important d'enseignants. Ce sont deux revendications importantes des syndicats, vous les avez rencontrés ce matin, est-ce que ces deux engagements vont avoir des traductions concrètes et rapides ?

- LE PRESIDENT.- Oui, d'abord, il ne s'agit pas seulement des syndicats, ce sont, je crois, tous les responsables réunionnais qui partagent ce sentiment. Avant de venir, le Président de la Région m'avait dit, avec beaucoup de fermeté, qu'il était indispensable de prendre quelques mesures à ce sujet, même si la période est aux économies draconiennes, dans un budget trop longtemps marqué par des déficits excessifs et qui exprime d'ailleurs pour une part nos problèmes en matière d'emploi.

- Et c'est pourquoi, s'agissant du logement à La Réunion et sur proposition de Mme Sudre et de M. de Peretti naturellement, j'ai décidé que, d'une part, la ligne budgétaire unique, c'est-à-dire les crédits affectés au logement social, ne seraient pas, comme il avait été décidé au titre des économies générales du budget, amputés par rapport à 1995 et seraient rétablis à son niveau de 1995, ceci dans le cadre d'une progression programmée. Et que, d'autre part, le gel des crédits de 1996 qui frappe tous les budgets ne s'appliquerait pas au budget du logement social dans les départements d'outre-mer, c'est une décision que j'ai prise il y a deux ou trois jours.\

LE PRESIDENT.- ` Suite réponse sur l'enseignement ` S'agissant des postes d'enseignements, - toujours sur les demandes très fermes parlant au nom de tous les élus de la Réunion exprimés par Mme Sudre et avec l'accord du ministre de l'outre-mer -, j'ai décidé de faire une première étape de rattrapage par rapport aux insuffisances du nombre d'enseignants, en décidant que ce ne serait pas 200 mais 350 postes que l'on créerait pour la rentrée de 1996. Je vous rappelle que pour l'ensemble de la France le nombre de postes a très légèrement baissé. Ici, il augmentera de 350 pour la rentrée de 1996, cela également dans une perspective d'amélioration progressive pour permettre le rattrapage qui s'impose.\

QUESTION.- Les entreprises locales se plaignent souvent des taux d'intérêt pratiqués par les banques locales qui sont supérieurs à ceux de la métropole. Pensez-vous que cette situation soit compatible avec les objectifs de l'Etat à La Réunion et dans les DOM ?

- LE PRESIDENT.- Non, il faut sans aucun doute faire un effort. C'est pourquoi la région a demandé, notamment, la mise en place des procédures SOFARIS sur La Réunion et je pense que satisfaction sera donnée aux entreprises réunionnaises surtout aux petites et moyennes qui sont intéressées par ce sujet.

- Je voudrais simplement en terminant, remercier chaleureusement tous les responsables du département avec qui je me suis entretenu et exprimer une reconnaissance particulière à Mme le ministre, Présidente du Conseil Général pour ce qu'elle fait, de façon admirable, dans la fonction difficile qui est la sienne sur le plan gouvernemental, mais surtout pour l'impulsion qu'elle a su donner, - en dehors d'une sorte de synthèse de toutes les aspirations de La Réunion -, pose au souhait de développement de ce département. C'est naturellement sa vocation en tant que Présidente du Conseil régional d'assurer la synthèse de toutes les énergies et de toutes les imaginations mais elle le fait dans des conditions qui me laisse bien augurer de la suite des initiatives en matière de développement pour La Réunion, je tenais à le dire ici.

- Je vous remercie.\